

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2017

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/10/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2017
(accusé de réception du 02/10/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à l'Office Public de la Langue Bretonne

L'agrandissement de la communauté d'agglomération depuis janvier 2017 occasionne une montée en puissance de l'intervention de l'Office de la Langue Bretonne auprès de Quimper Bretagne Occidentale dans la mise en œuvre de la charte Ya d'ar Brezhoneg. Il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € pour l'année 2017.

Brasaet eo ar gumuniez tolpad-kêrioù e miz Genver 2017 ha kresket ivez emell Ofis ar Brezhoneg da gas war-raok karta Ya d'ar Brezhoneg gant Kemper Breizh Izel. Kinniget eo reiñ ur yalc'had a 5 000 € evit ar bloavezh 2017.

L'Office de la Langue Bretonne intervient de manière permanente auprès de la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la charte Ya d'ar Brezhoneg.

L'Office assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des services en matière de communication bilingue et auprès du chargé de mission langue bretonne.

Par ailleurs, la convention signée en 2012, engageant la Communauté d'Agglomération (ex Quimper Communauté) dans la réalisation des actions pour la charte Ya d'ar Brezhoneg est arrivée à son terme.

Cette convention d'une durée de trois ans couvrant la période 2013/2015 avait été établie afin que la collectivité puisse disposer du temps nécessaire à la mise en place de cinq actions obligatoires et cinq autres facultatives.

La certification et la remise du label interviennent dès lors que toutes les actions sont réalisées.

Aujourd'hui, malgré une montée en puissance du bilinguisme dans la communication institutionnelle, il reste à réaliser :

- La mise en service d'un message bilingue sur le répondeur de l'hôtel d'agglomération;
- La mise en ligne d'une version bretonne du site internet ;
- L'édition d'un dépliant promotionnel expliquant l'action de la communauté d'agglomération en matière de bilinguisme et de diffusion de la langue bretonne.

Compte-tenu de l'implication constante de l'Office Public de la Langue Bretonne, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'allouer une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2017.